



Ville de  
Breil sur Roya

DEPARTEMENT DES  
ALPES-MARITIMES

ARRONDISSEMENT DE NICE

MAIRIE DE BREIL-SUR-ROYA

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### Nombre de conseillers :

en exercice	19
présents	13
votants	17

Le lundi 26 septembre 2022 à 20H00, le Conseil Municipal de la commune de Breil-sur-Roya dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la mairie sous la présidence de M. Sébastien OLHARAN Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 13 septembre 2022

### DELIBERATION

N° 96/2022

**PRÉSENTS :** Audrey ROSSI, Daniel GIORDAN, Marie-Lou ALLAVENA, Thierry GUIDO, Colette BENOUAHAB, Paul REY, Herbert WOLFERS, Julia BONNET, Francis FRECOURT, Renaud LEFEBVRE, Isabelle SAUVE, Danielle GASTALDI.

**ABSENTS EXCUSÉS :** Geneviève IDDA donne pouvoir à Isabelle SAUVE, Marylène WALKOWIAK donne pouvoir à Audrey ROSSI, Karine BOETTI donne pouvoir à Sébastien OLHARAN, Jérôme BOUERI donne pouvoir à Julia BONNET, André IPERT, Michel BRAUN.

### OBJET :

Modification du plan de  
financement relatif à  
l'acquisition du bâtiment et  
du terrain de l'ancienne  
brigade de la voie

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :** Isabelle SAUVE

Rapporteur : Sébastien OLHARAN

**Monsieur le Maire** rappelle que lors de la réunion du 25 juillet 2022, le Conseil Municipal avait approuvé le plan de financement pour l'acquisition du bâtiment et du terrain de l'ancienne brigade de la voie.

**Monsieur le Maire** propose de modifier le plan de financement, joint à la présente délibération, comme suit :

Le montant de cette opération est de 271 000 € HT.

**Monsieur le Maire** sollicite l'aide du Département à hauteur de 70% du montant total HT afin de financer cette opération.

**Le Conseil Municipal**, sur proposition du Maire, après en avoir délibéré,

À l'unanimité,

**APPROUVE** la demande de subvention au Département pour l'acquisition du bâtiment et du terrain de l'ancienne brigade de la voie.

**AR Prefecture**

006-210600235-20220926-2022\_128-DE  
Reçu le 30/09/2022  
Publié le 30/09/2022

**APPROUVE** la modification du plan de financement.

**AUTORISE Monsieur le Maire** à lancer cette opération.

**INDIQUE** que l'opération correspondante sera inscrite au BP 2022 en section d'investissement au chapitre et article correspondant.

Ainsi fait et délibéré à Breil-sur-Roya les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme

Le Maire  
  
Sébastien OLHARAN

Délibération rendue exécutoire par publication  
et transmission en Préfecture le

Le Maire

Sébastien OLHARAN



Ville de  
Breil sur Roya

PLAN DE FINANCEMENT

OBJET : ACQUISITION DU BÂTIMENT ET DU TERRAIN DE L'ANCIENNE BRIGADE DE LA VOIE

**DEPENSE :**

Montant 271 000.00 € HT

**RECETTES :**

DÉPARTEMENT	70%	189 700.00 €
PART COMMUNE	30%	81 300.00 €

FAIT À BREIL-SUR-ROYA, le 26 SEPTEMBRE 2022



*Sebastien Olharan*  
Sebastien OLHARAN

**AR Prefecture**

006-210600235-20220926-2022\_128-DE  
Reçu le 30/09/2022  
Publié le 30/09/2022

